



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal

Lausanne, le 23 septembre 2015  
TRX - T. 17/104 - mb

**Pont Chauderon – réfection du tablier, des culées et des arches – études de l’avant-projet au projet d’exécution – ouverture d’un compte d’attente**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le pont Chauderon a été construit entre 1904 et 1905 selon le système Melan (système comprenant des poutres en acier enrobées de béton). L'ouvrage, long de 250 mètres, est classé à l'inventaire des biens culturels suisses d'importance nationale (Note 2). Au fil des ans, il a régulièrement fait l'objet d'inspections ou d'assainissements. Le dernier chantier d'assainissement et de renforcement date de 1990 et la dernière inspection de 2006.

En 2014, suite à un appel d'offres sur invitation, un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour procéder à l'inspection et à la vérification de l'ouvrage. Son rapport de synthèse montre des carences en sécurité structurale selon les normes SIA, ainsi qu'un niveau de dégradation inquiétant de l'ouvrage et alerte la Ville sur les carences statiques et la dégradation des matériaux constatées.

En plus de ces dégâts, il est à relever que l'intérieur de la culée Chauderon ne profite d'aucun aménagement (contrairement à la celle de Montbenon) et que les conduites industrielles sont posées à même le terrain naturel qui est un mélange de terre et de molasse. Lors de fortes précipitations, des infiltrations d'eau surviennent dans la culée et ravinent le terrain naturel, ce qui crée une instabilité d'ensemble à l'intérieur de la culée, avec un écoulement sur la rue de Genève.

Pour pallier ces dégradations, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 4 juin 2015, d'ouvrir un compte d'attente de CHF 345'000.- permettant de couvrir les honoraires des mandataires pour les études de réfection globale de l'ouvrage en prenant en compte les contraintes de circulation et de phasage des travaux.

Consultée conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 2 septembre 2015.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire remplaçant :  
Didier Erard

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH-1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalité@lausanne.ch